



FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES PYRENEES-ATLANTIQUES

MAISON DE LA NATURE - 12, bd HAUTERIVE - 64000 PAU - TELEPHONE 05 59 84 31 55 - TELECOPIE 05 59 84 14 36
Président, Philippe ETCHEVESTE - Email : fdc64@chasseurdefrance.com - Site internet : www.chasseurs64.com

Réf : CB/MA/30012018

Pau le, 5 février 2018



Madame, Monsieur le Président,

1 - POUR VOS DEMANDES D'AUTORISATION DE DESTRUCTION DE CORVIDES, ETOURNEAUX ET RENARDS A PARTIR DU 1ER AVRIL

Veillez remplir le formulaire de demande se trouvant sur notre site internet www.chasseurs64.com:
Rubrique Documentation/Espèces classées nuisible et le retourner à la DDTM.

Ces formulaires sont saisissables en ligne : vous pourrez donc les compléter,
les enregistrer sur votre ordinateur et les retourner par e-mail avec le fichier joint en cliquant
sur l'adresse e-mail active en bas du formulaire.

2 - LISTE DES DROITS DE VOTE ET ASSEMBLEE GENERALE 28 AVRIL 2018

La liste des timbres vote vierge, pour les chasseurs ne vous ayant pas délégué leur timbre vote en
validant leur permis, est téléchargeable sur notre site internet www.chasseurs64.com : Rubrique
Territoires de chasse/ Liste timbres vote.

Vous voudrez bien nous la retourner  **Avant le 12 MARS 2018**

3 - PANTES AUX ALOUETTES

- ✓ Pour vos chasseurs aux pentes aux alouettes, **renvoyer les dernières fiches de prélèvement dès que possible.**

4 - SECURITE EN BATTUE

Si vous souhaitez que nous organisions une réunion sur la sécurité avec vos chasseurs, sur votre territoire, vous voudrez bien vous inscrire auprès de votre technicien de secteur lors des réunions des unités de gestion

Nos services vous recontacteront ensuite pour organiser et planifier ces réunions.

5 - PRELEVEMENTS BRACELETS 2017/2018

Les prélèvements de vos bracelets sanglier (initiaux + recours), chevreuil (1/3), cerf et isard se feront **début mars**, après la fermeture générale de la chasse.

Nouveau : Vos factures seront consultable après la fermeture de la chasse sur l'espace Adhérents de notre site Internet www.chasseurs64.com /Onglet Documents spécifiques.

6- ENTRAINEMENT AU TIR VIRTUEL

Julien Bazot, jeune chasseur landais d'Aire sur Adour vous propose de vous entrainer au tir sur un simulateur de tir. Il peut se déplacer sur notre département à votre demande, si possible pour un groupe de chasseurs, soit dans votre commune, soit à la Saligue aux Oiseaux à Biron.

La FDC 64 prend en charge un forfait de **120 €** par journée de déplacement.

Il vous reste donc à acquitter le montant de sa prestation : **105 € de l'heure** pour un entrainement de **5 chasseurs, soit 21 €/chasseur : Chaque chasseur doit amener son arme, sans munition.**

Ce montant de 105 €/h pour 5 chasseurs/h passe à 90 € de l'heure au-delà de 4 heures d'entrainement.

S'inscrire auprès de **Julien Bazot-Tir virtuel** au **06 81 13 78 56** ou contact@tirvirtuel.fr
Aller sur son site internet www.tirvirtuel.fr

7 - COLLECTE CARTOUCHES

✓ **Continuez à collecter et à stocker vos cartouches jusqu'à la fermeture de la chasse, nous vous donnerons ultérieurement les dates et les lieux d'enlèvement.**



Nous vous prions d'agréer, *Madame, Monsieur le Président*, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président,

Philippe Etcheveste



Retrouvez-nous sur :

Sur Internet <http://www.chasseurs64.com/accueil.php>

Sur Facebook <https://www.facebook.com/chasseurs64>

Sur Twitter <https://twitter.com/chasseurs64>



Merci de nous communiquer votre adresse email